

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Vote des taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
DELIBERATION N°20170427-49**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Après avis de la Commission des Finances.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
Fixe les taux de TEOM 2017 comme suit :

AR PREFECTURE

063-200070712-20170427-20170427_49-DE
Regu le 05/05/2017

taxe	Taux	Produit attendu
TEOM - territoire EABN	13.85	763 760
TEOM - territoire CCMT	15.20	950 490
TEOM - territoire CCPC	14.87	1 193 159
TEOM - territoire TC - taux réduit	9.00	585 505
TEOM - territoire TC - taux plein	10.80	1 218 409

Charge le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents 48 + Représentés 8 - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre : 0
Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Tony BERNARD".

Tony BERNARD